

ATELIERS DE FORMATION
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Savoir, c'est pouvoir

AUTOMNE 2022



LECORRE
avocats au service
des employeurs

Membre fondateur de



NOUVEAUTÉ

Que vous travailliez en relations du travail ou en santé et sécurité du travail, cette formation s'adresse à vous! Le 6 octobre 2022 entreront en vigueur de nouvelles dispositions en matière de réadaptation professionnelle, intégrant expressément à la LATMP le concept d'obligation d'accommodement qui incombe à l'employeur à l'égard du travailleur porteur d'un handicap résultant de sa lésion professionnelle. Ce nouveau régime aux contours élargis pour favoriser la réintégration au travail s'annonce toutefois contraignant pour les employeurs. Des pouvoirs accrus sont donnés à la CNESST qui deviendra le « maître d'œuvre » de l'exercice d'accommodement.



Obligation d'accommodement et lésion professionnelle : un fardeau encore plus lourd à compter du 6 octobre 2022



M^e REINE LAFOND, CRIA



M^e LYDIA FOURNIER

ZOOM

22 septembre 2022 – 8 h 30 à 12 h 00

395 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au lecorre.com/formation

OBJECTIFS

- › Connaître les caractéristiques d'un emploi convenable
- › Comprendre vos droits et obligations en matière d'accommodement et de réadaptation
- › Connaître les limites à l'obligation d'accommodement et maîtriser le concept de contrainte excessive
- › Comprendre les mécanismes visant à forcer la réintégration
- › Comprendre l'importance de documenter vos démarches

CONTENU

- › Encadrement législatif de la LATMP
- › Définition de l'obligation d'accommodement
- › Définition de la contrainte excessive
- › Rôle respectif des intervenants : Commission, employeur, travailleur, syndicat
- › Sanction administrative pécuniaire contre l'employeur

Assurer une saine gestion des lésions professionnelles signifie poser des actions efficaces en temps opportun. Dans le cadre de cet atelier, les gestionnaires débutants acquerront les connaissances de base leur permettant d'évaluer l'admissibilité des réclamations pour lésions professionnelles et de s'y opposer. Ils sauront comment mettre en place une assignation temporaire, et quand et comment avoir recours au processus d'évaluation médicale. Ils apprendront à utiliser efficacement les mécanismes de contestation prévus à la loi.

Gestion stratégique des lésions professionnelles : l'ABC du contrôle des coûts

► JOUR 1 : INITIATION



M^e REINE LAFOND, CRIA

ZOOM

29 septembre 2022 – 8 h 30 à 16 h 30

Prix par jour : 595 \$ + taxes / pers.

FORFAITS :

Deux jours : 1 100 \$ + taxes / pers.

Trois jours : 1 600 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au lecorre.com/formation



M^e GENEVIÈVE
MERCIER, CRIA

OBJECTIFS

- › Être en mesure d'évaluer l'admissibilité des réclamations pour lésions professionnelles
- › Savoir pourquoi et quand contester
- › Déterminer les situations où le recours à l'expertise médicale ou à l'examen par le Bureau d'évaluation médicale s'avère nécessaire
- › Connaître le processus d'assignation temporaire et savoir l'utiliser

CONTENU

- › Critères d'admissibilité des lésions professionnelles
- › Mécanismes de présomptions
- › Procédure d'évaluation médicale et modèles
- › Processus de contestation et modèles
- › Meilleures pratiques d'assignation temporaire

Bien que des actions judiciaires soient posées, certains dossiers de lésions professionnelles peuvent échapper même aux gestionnaires les plus aguerris. Beaucoup d'énergie est souvent investie pour peu de résultats. Apprenez à optimiser votre gestion de ces dossiers complexes. Cet atelier passera en revue les solutions applicables aux réclamations frauduleuses, aux obstacles à l'assignation temporaire et à l'évaluation médicale. De même, nous aborderons l'importance d'adopter une stratégie cohérente dans les contestations pour minimiser la durée de l'indemnisation.

Gestion stratégique des lésions professionnelles : et si vous pouviez faire encore mieux !

► JOUR 2 : PERFECTIONNEMENT



M^e REINE LAFOND, CRIA

ZOOM

4 octobre 2022 – 8 h 30 à 16 h 30

Prix par jour : 595 \$ + taxes / pers.

FORFAITS :

Deux jours : 1 100 \$ + taxes / pers.

Trois jours : 1 600 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au lecorre.com/formation



M^e GENEVIÈVE
MERCIER, CRIA

OBJECTIFS

- › **Savoir comment traiter les réclamations douteuses et frauduleuses**
- › **Savoir dans quelles circonstances avoir recours à la filature et son utilité**
- › **Savoir comment optimiser le processus d'assignation temporaire**
- › **Savoir comment optimiser le recours à l'évaluation médicale**

CONTENU

- › **Axes d'intervention de la gestion stratégique**
- › **Résolution des problématiques liées à l'assignation temporaire**
- › **Résolution des problématiques liées à l'évaluation médicale**
- › **Approche à privilégier en cas de diagnostics multiples**
- › **Motifs qui permettent à l'employeur d'avoir recours à la filature en toute légalité**

Les cotisations à la SST représentent un enjeu budgétaire majeur pour de nombreux employeurs. Trop de lésions professionnelles résultent de la contribution d'une tierce partie ou d'une condition personnelle prédisposant le travailleur à se blesser dans des circonstances ne présentant habituellement aucun danger. Des mécanismes de transfert et de partage des coûts imputés permettent d'atténuer les effets de ces situations. Cet atelier tient compte des récentes modifications en vigueur apportées à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* par la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

Gestion stratégique des lésions professionnelles : tout savoir sur l'imputation

► JOUR 3 : RÉDUIRE SES COTISATIONS PAR TRANSFERTS ET PARTAGES DE COÛTS



M^e REINE LAFOND, CRIA

ZOOM

27 octobre 2022 – 8 h 30 à 16 h 30

Prix par jour : 595 \$ + taxes / pers.

FORFAITS :

Deux jours : 1 100 \$ + taxes / pers.

Trois jours : 1 600 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au lecorre.com/formation



M^e MARLÈNE BOULIANNE, CRHA

OBJECTIFS

- › Comprendre tous les mécanismes de transfert et de partage de l'imputation pour maximiser vos crédits de cotisation
- › Apprendre à rédiger les demandes de transfert et de partage de coûts à la CNESST
- › Connaître les outils appropriés
- › Comprendre comment sont traitées vos demandes et quels sont vos recours

CONTENU

- › Accident attribuable à un tiers
- › Absence d'incapacité
- › Situations d'injustice
- › Négligence grossière et volontaire du travailleur
- › Maladies intercurrentes
- › Lésions attribuables aux soins
- › Atteinte auditive causée par le bruit et qui ne résulte pas d'un accident du travail
- › Maladies professionnelles attribuables à plus d'un employeur

Primordiales, l'enquête ainsi que l'analyse d'un accident du travail permettent d'obtenir et de conserver des informations fiables et pertinentes, et de connaître les circonstances exactes entourant sa survenance. Lorsque l'enquête est complétée sans délai, elle représente un outil performant de contrôle des cas douteux, en plus de permettre de déterminer et de mettre en place les mesures correctives pertinentes.



Enquête et analyse d'accident : c'est bien plus que des formulaires !



MYLÈNE LUSSIER, CRIA

ZOOM

18 octobre 2022 – 8 h 30 à 12 h 00

395 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au
lecorre.com/formation

OBJECTIFS

- › **Faciliter le travail de vos gestionnaires qui sont directement concernés par les événements**
- › **Implanter un processus d'enquête efficace, à l'aide d'une procédure et de formulaires appropriés**
- › **Par des exemples concrets, apprendre comment réaliser une enquête et analyse d'accident qui vous permettra l'élimination des dangers, le contrôle des réclamations et des coûts associés**

CONTENU

- › **Pourquoi faire une enquête et analyse d'accident ?**
- › **Quels intervenants impliquer ?**
- › **Quelles informations rechercher ?**
- › **Comment conserver des éléments de preuve ?**
- › **Qui rencontrer et qui interroger ?**
- › **Comment implanter une procédure simple et efficace ?**
- › **Comment utiliser la preuve en audience ?**

Des changements majeurs viennent moderniser le cadre légal de la santé et sécurité du travail. La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* a été sanctionnée le 6 octobre 2021 après des mois de revendications. Certaines mesures sont déjà en vigueur. D'autres le seront, graduellement, dans les mois et les années à venir. Cet atelier offre un premier survol des principales modifications et de leur impact concret sur le quotidien des employeurs.

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail : adaptez vos pratiques



M^e REINE LAFOND, CRIA



M^e BENOÎT LABRECQUE

ZOOM

25 octobre 2022 – 8 h 30 à 16 h 30

595 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au lecorre.com/formation

OBJECTIFS

- Vous informer des principales modifications apportées à la LATMP et à la LSST
- Connaître les changements en vigueur et ceux à venir prochainement pour s'y adapter
- Anticiper les effets de ces changements sur la gestion de la santé et de la sécurité

CONTENU

Prévention

- Mécanismes de prévention et de participation – nouvelles obligations

- Obligation de l'employeur sur les lieux de travail, notamment concernant la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel
- Télétravail
- Dispositions pénales – amendes revalorisées

Indemnisation et retour au travail

- Comité et *Règlement sur les maladies professionnelles*
- Processus d'évaluation médicale
- Assignation temporaire
- Réadaptation avant la consolidation
- Retour au travail et obligation d'accommodement
- Soutien en recherche d'emploi
- Procédure et délais de contestation

Imputation du coût des prestations

Le télétravail est là pour rester, et même si les lois du travail n'ont pas été élaborées pour ce mode d'organisation du travail, elles s'appliquent. Cette formation vous permettra de prendre connaissance de vos obligations et des enjeux juridiques reliés au télétravail, d'autant plus que la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* ajoute de nouvelles obligations aux employeurs concernant la protection de la santé psychique des travailleurs et les risques d'exposition à de la violence sur les lieux de travail, incluant la violence conjugale.



Télétravail : tout ce que l'employeur doit savoir



M^e LYDIA FOURNIER

ZOOM

17 novembre 2022 – 8 h 30 à 12 h 00

395 \$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au
lecorre.com/formation

OBJECTIFS

- › Déterminer la législation applicable en matière de télétravail
- › Comprendre les enjeux en matière de SST
- › Guider les gestionnaires dans l'adoption d'une politique de télétravail
- › Permettre au gestionnaire de comprendre son nouveau rôle en matière de gestion de la performance du télétravailleur
- › Analyser quelques fautes disciplinaires qui peuvent être commises par le télétravailleur

CONTENU

- › Droit au respect de la vie privée
- › Conditions de travail
- › Confidentialité et sécurité des données
- › Santé et sécurité au travail
- › Harcèlement, civilité et courtoisie
- › Réclamation pour lésion professionnelle
- › Politique de télétravail
- › Gestion de la performance
- › Gestion de la discipline
 - Présence au travail
 - Utilisation du matériel et du réseau informatiques
 - Respect de la confidentialité

L'article 329 de la LATMP prévoit qu'un employeur peut avoir droit à un partage de l'imputation des coûts d'un dossier de lésion professionnelle s'il est démontré que le travailleur était « déjà handicapé lorsque se manifeste sa lésion professionnelle ». Sachez tirer profit de cet article et apprenez comment faire valoir vos droits de limiter les coûts imputés à votre dossier d'employeur en rédigeant des demandes de partage de coûts convaincantes à la CNESST.



Tirez profit de l'article 329 LATMP :
apprenez à reconnaître le potentiel de gain
et à rédiger une demande convaincante



M^e GENEVIÈVE
MERCIER, CRIA

ZOOM

22 novembre 2022 – 8 h 30 à 10 h 30

255\$ + taxes / pers.

L'inscription se fait en ligne au
lecorre.com/formation

OBJECTIFS

- › Développer les bons réflexes pour reconnaître la présence d'un handicap donnant ouverture à un partage potentiel de l'imputation des coûts
- › Rédiger une demande de partage de coûts motivée et convaincante
- › Apprendre à déterminer le pourcentage du partage des coûts à imputer à l'ensemble des employeurs
- › Comprendre le traitement d'une demande de partage de coûts par la CNESST et quels sont vos recours
- › Connaître les délais à respecter

CONTENU

- › Notion de travailleur « déjà handicapé »
- › Handicaps les plus fréquemment invoqués : obésité, acromion, arthrose, calcification, chondromalacie, dégénérescence discale multi-étagée, discopathie, hernie discale, spondylose, sténose spinale, etc.
- › Cas particulier des hernies inguinales
- › Tables de durée de consolidation moyenne
- › Opinion médicale : questions pertinentes à poser à l'expert
- › Approche concrète avec modèles de lettres

RELATIONS DU TRAVAIL
SANTÉ ET SÉCURITÉ
NÉGOCIATION
FORMATION
PUBLICATIONS

LECORRE
avocats au service
des employeurs

Inscrivez-vous à notre infolettre mensuelle afin de recevoir nos chroniques juridiques et d'être informé du programme de formations à venir : www.lecorre.com/fr/publications/le-corre-express.html

LE CORRE OFFRE DES ATELIERS DE FORMATION ANIMÉS PAR DES AVOCATS ET DES PROFESSIONNELS CHEVRONNÉS QUI ONT À CŒUR DE PARTAGER LEUR SAVOIR ET, SURTOUT, LEUR EXPÉRIENCE.

Notre cabinet élabore des formations pratiques sur des sujets liés à l'emploi, aux relations du travail et à la santé et sécurité du travail. Nos formateurs, des avocats et des professionnels actifs sur le terrain, sont toujours soucieux d'illustrer leurs propos par des exemples bien choisis. Leur objectif : vous rendre plus autonome dans le traitement de vos dossiers.

Nos formations répondent aussi bien aux besoins des jeunes conseillers en entreprise qu'aux attentes des gestionnaires chevronnés qui souhaitent parfaire leurs connaissances. Les participants y sont invités à interagir et à faire part de leurs expériences. Cette formule conviviale renforce les liens professionnels entre nos avocats et les participants, et peut s'avérer pour ces derniers une excellente occasion de réseautage.

Information sur les ateliers

MARIE-FRANCE PARENT

mfparent@lecorre.com

T 450 973-4020, poste 255



Ce symbole indique que l'admissibilité de cette formation a été confirmée par le Barreau du Québec et est également reconnue par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés aux fins de la formation continue obligatoire. Une attestation de participation sera émise.

Les frais d'inscription sont payables à l'avance et demeurent exigibles en cas d'annulation à moins de huit jours de calendrier de l'atelier. Nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions ou d'annuler un atelier.

Groupe Le Corre & Associés inc. est un organisme formateur agréé par Emploi Québec sous le numéro 0007455. TPS n° 12416 9004 TVQ n° 1001388785

LES AVOCATS LE CORRE & ASSOCIÉS, S.E.N.C.R.L.

2550, boul. Daniel-Johnson, bureau 650, Laval (Québec) H7T 2L1

T 450 973-4020 1 877 218-4020 F 450 973-4010

lecorre.com